

CONTRAT LOCAL DE SANTÉ DE CERGY

2023-2028



www.cergy.fr/sante



villedecergy



Direction des services départementaux de l'éducation nationale des Yvelines



Val-d'Oise

PRÉFET DU VAL-D'OISE



INTRODUCTION	4
PREMIERE PARTIE : CONTEXTE	6
1 Une politique de santé forte depuis 2007	7
2 Bilan du CLS 2020/2022	8
2.1 Des instances de travail impliquées	9
2.2 Un Bilan des actions très positif	10
2.3 Une dynamique partenariale forte	11
2.4 Un CLS qui répond aux objectifs fixés	11
3 Réactualisation du diagnostic de santé	12
3.1 Etapes de cette réactualisation	12
3.2 Ce qu'il faut retenir de la réactualisation des données	12
3.3 Recensement des besoins et demandes des habitants	13
4 Orientations du plan régional de santé 3 (PRS 3)	16
DEUXIEME PARTIE : DESCRIPTION DU CLS 2023/2028	17
1 Champ du contrat	18
1.1 Périmètre géographique	18
1.2 Les instances du CLS	18
2 Principes fondamentaux du contrat	19
2.1 Un ancrage territorial fort	19
2.2 Un travail sur tous les déterminants de la santé	20
2.3 Agir pour tous tout en priorisant certains publics	20
2.4 Un pilotage intersectoriel	20
2.5 Des objectifs transversaux ambitieux	23
3 Contenu du contrat	24
3.1 Axe stratégique 1 : Santé mentale	25
3.2 Axe stratégique 2 : Accès aux droits et à l'offre de prévention et de soins	26
3.3 Axe stratégique 3 : Prévention et promotion de la santé	27
4 Conditions de mise en œuvre et de révision du contrat	28
5 Valorisation du contrat	28
5.1 Modalités de suivi et d'évaluation	28
5.2 Communication	28
SIGNATURES	29



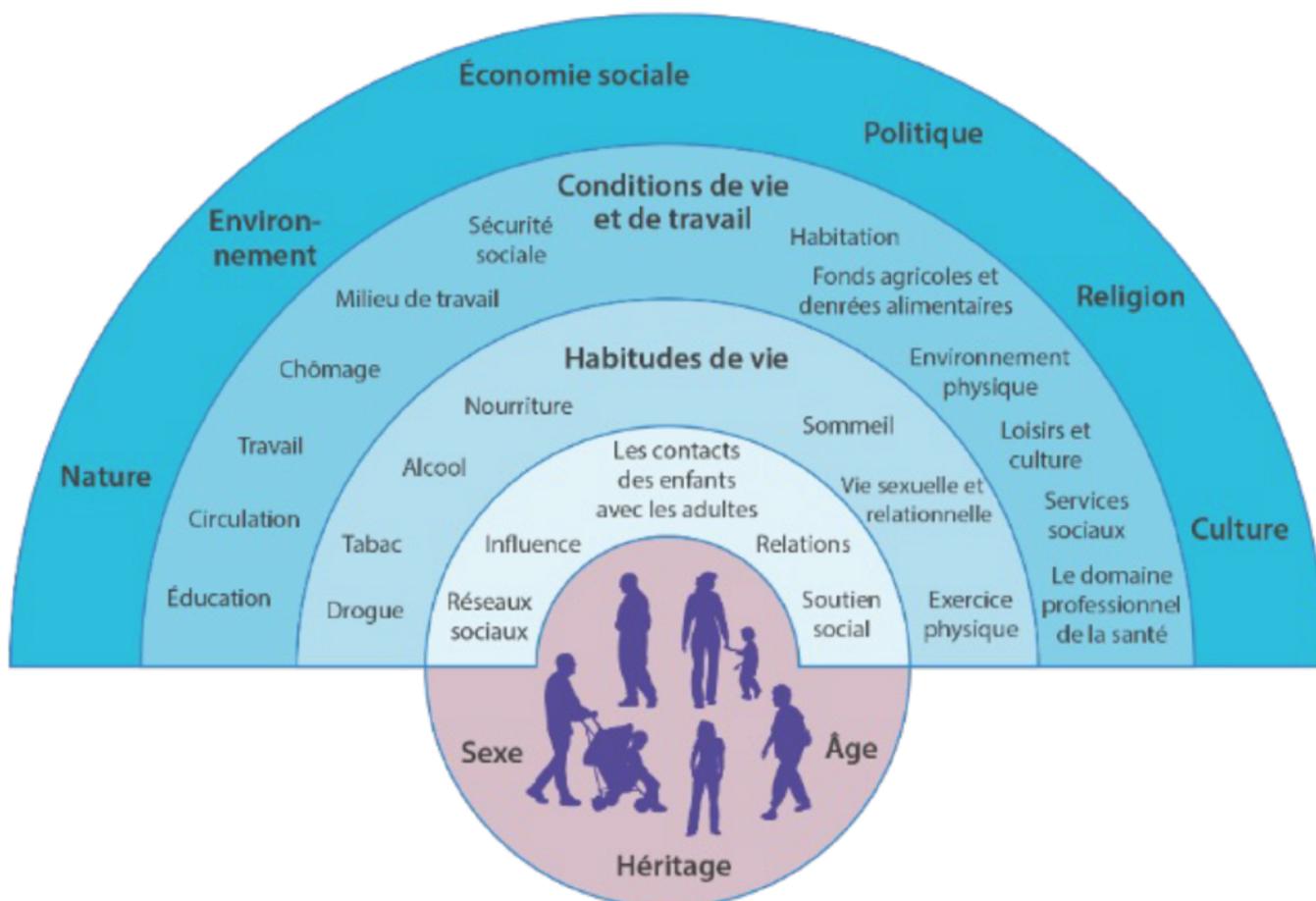
INTRODUCTION

Être en bonne santé, c'est atteindre un état de complet bien-être physique, mental et social. En promotion de la santé, la santé est une ressource de la vie quotidienne et un concept mettant en valeur les ressources sociales et individuelles ainsi que les capacités physiques. La santé est la mesure dans laquelle un groupe ou un individu peut d'une part, réaliser ses ambitions et satisfaire ses besoins et d'autre part, évoluer avec son milieu ou s'adapter à celui-ci « Charte d'Ottawa, 1986 ».

En 2009, la loi « Hôpital, Patients, Santé et Territoires (H.P.S.T.) » confortée par la Loi de Modernisation de notre système de santé du 26 janvier 2016 a donné la possibilité aux collectivités de signer un contrat local de santé (C.L.S.) avec l'Agence régionale de santé Île-de-France (A.R.S.), permettant la mise en œuvre du projet régional de santé (PRS) tout en répondant aux besoins de santé locaux. Les CLS peuvent ainsi porter autant sur le système de santé que sur l'environnement de vie ou les habitudes de vie.

Co-construits entre les différents signataires, les CLS sont l'expression de dynamiques locales partagées entre acteurs et partenaires de terrain pour mettre en œuvre des actions sur l'ensemble des déterminants de la santé, au plus près des populations.

Représentation des déterminants de la santé de Whitehead & Dahlgren (1991)



PREMIERE PARTIE



Contexte

CONTEXTE

1- Une politique de santé forte à Cergy depuis 2007

16 ans d'engagement



2007 : La ville affirme sa politique de santé en obtenant la labellisation « Ateliers Santé Ville » (ASV) et en ouvrant la Maison prévention santé.

2011 : Le premier contrat local de santé (CLS) voit le jour, signé par l'Agence régionale de santé (ARS) et la Préfecture du Val d'Oise. La ville de Cergy fait partie des premiers signataires du département.

2020/2021 : La ville met en place les dispositifs de dépistage et de vaccination lors de la crise sanitaire liée au Covid-19.

2020/2022 : Le CLS est renouvelé pour une durée de deux ans.

Mai 2023 : Ouverture de l'espace santé Denis Mukwege regroupant un centre de santé associatif et la Maison prévention santé au coeur du quartier prioritaire dans le cadre de la politique de la ville.

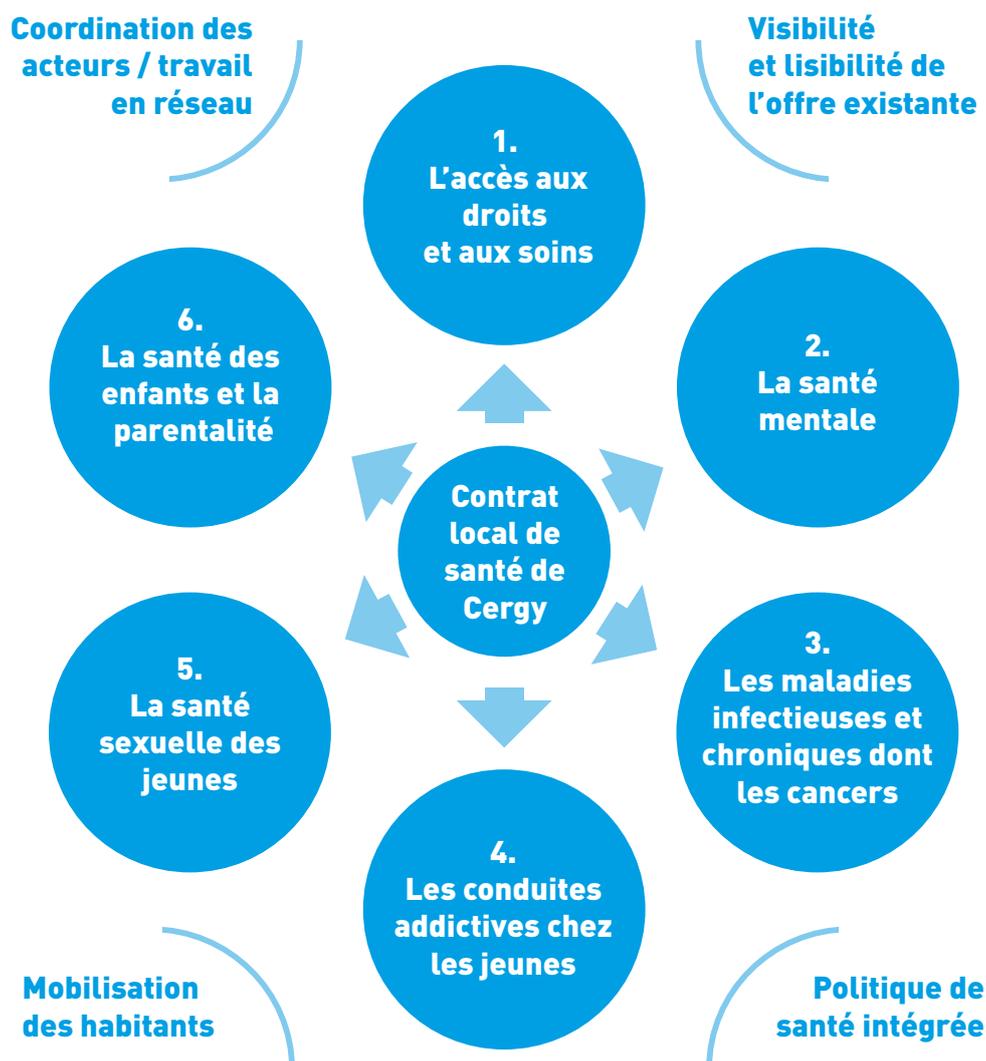
La mandature **2008/2013** est marquée par la refonte de la politique santé de la ville de Cergy dans un objectif global de réduction des inégalités d'accès à la prévention et aux soins pour les Cergyssois. La ville se dote ainsi d'un cadre d'action à travers l'élaboration de son plan local de santé et la contractualisation du CLS avec l'ARS et la Préfecture.

Au cours de la mandature **2020/2025** la ville réaffirme son positionnement dans le domaine de la santé et son rôle primordial en tant qu'acteur de proximité. La dégradation de l'offre de soins sur le territoire conduit la collectivité à se positionner sur la thématique « accès aux soins » à travers le soutien à la création d'un centre de santé, l'accompagnement des professionnels libéraux et l'accès à une mutuelle communale.

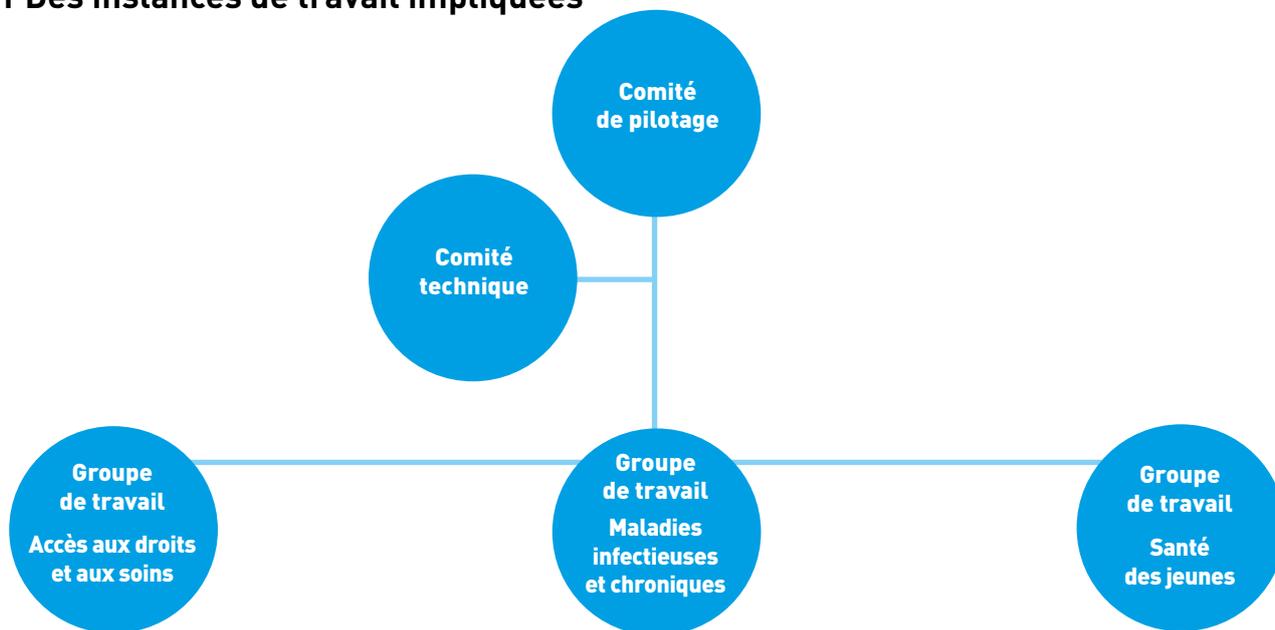
2-Bilan du CLS 2020/2022



Le CLS de Cergy 2020/2022 a été construit autour de 6 axes stratégiques thématiques. De ces 6 thématiques ont découlé 26 fiches actions, ainsi que 4 axes transversaux, qui ont constitué des objectifs concrets de travail partenarial.



2.1 Des instances de travail impliquées



Trois groupes de travail thématiques ont été mis en place :

- accès aux droits et aux soins
- les maladies infectieuses et chroniques dont les cancers
- la santé des jeunes (regroupant les axes « santé sexuelle » et « conduites addictives »)

Le sujet « santé mentale » a été travaillé dans le cadre du Conseil local de santé mentale et le sujet « santé de l'enfant et parentalité » a été travaillé avec le réseau parentalité.

Objectifs des groupes de travail :

- interconnaissance : présentation de structures et de dispositifs / temps d'échanges entre professionnels
- suivi et évaluation du CLS : suivi des actions et du bon déroulé du CLS
- temps de travail collectif : travail collaboratif sur certaines fiches actions ou thèmes du CLS

En 2021 :

- 1 groupe de travail sur chaque thématique a été mis en place
- Nombre moyen de structures / GT* : 19
- Nombre moyen de personnes / GT* : 31

Un questionnaire a été envoyé à l'ensemble des professionnels fin 2021 afin de faire un bilan des GT* et du CLS à mi-parcours. Les professionnels ont fait remonter un besoin important de se connaître pour mieux comprendre l'offre du territoire.

[*] groupe de travail

En 2022 :

- 2 groupes de travail sur chaque thème ont été mis en place
- 2 temps d'interconnaissance ont été ajoutés pour répondre aux demandes des professionnels en 2021
- Nombre moyen de structures / GT* : 16
- Nombre moyen de personnes / GT* : 25

Ces temps ont permis de créer une vraie dynamique sur le territoire et de faciliter la mise en œuvre des actions. Des nouveaux besoins ont émergé et ont été pris en compte dans le renouvellement du CLS.

[*] groupe de travail

2.2 Un Bilan des actions très positif



Niveau de réalisation du CLS

Fin 2021 : 57 %

Fin 2022 : 92 %



Actions non réalisées :

Ouverture de l'Espace Santé
(reportée en 2023)

Mise en place d'un dispositif de garde



Ouverture de plusieurs structures et lieux de santé :

- L'espace santé Denis Mukwege, incluant le centre de santé et la maison prévention santé (mai 2023)
- La maison sport santé, pilotée par l'association Ex Aequo
- La maison prévention santé et accompagnement thérapeutique, pilotée par le Dr Bruno Philippe, pneumologue au GHT Novo
- La communauté professionnelle territoriale de santé Axe Majeur, pilotée par le Dr Tortiget, médecin généraliste au cabinet médical des Linandes
- Les espaces sans tabac, mis en place grâce au Conseil de jeunes de Cergy

Quelques exemples d'actions ...

Village santé :

Le village santé est une grande manifestation qui propose au public de l'information, de la sensibilisation et des dépistages gratuits sur place.

Il réunit en moyenne 15 à 20 structures ou acteurs de santé qui animent des stands et proposent des activités.

En 2021 : Le premier village santé a été organisé pendant la crise sanitaire du COVID-19 et a accueilli 73 personnes en grande précarité.

En 2022 : 2 villages santé ont été organisés dans le quartier Axe majeur, quartier prioritaire de la ville, et ont permis d'accueillir 250 personnes et de faire plus de 150 dépistages de santé.

Prévention des cancers :

2 actions innovantes ont été menées à Cergy.

- **Formation des ambassadeurs relais des dépistages organisés des cancers** : 23 habitants et professionnels de Cergy ont été formés pour aider les acteurs de santé et promouvoir le dépistage organisé des cancers auprès des publics cibles.

- **Création d'un outil de prévention** : les ambassadeurs du dépistage ont créé un outil d'intervention local pour parler de dépistages organisés avec les publics à sensibiliser. Cet outil a été utilisé sur plusieurs actions de prévention en 2023.

Accompagnement à l'installation des professionnels de santé :

La ville a accompagné des professionnels de santé libéraux en :

- les mettant en lien avec des promoteurs ou bailleurs disposant de locaux pouvant accueillir une activité médicale
- ou en proposant des locaux municipaux susceptibles d'accueillir une activité médicale
- ou en les aidant dans leurs démarches de réalisation de travaux d'aménagement

7 projets ont été accompagnés sur l'ensemble des quartiers de la ville.

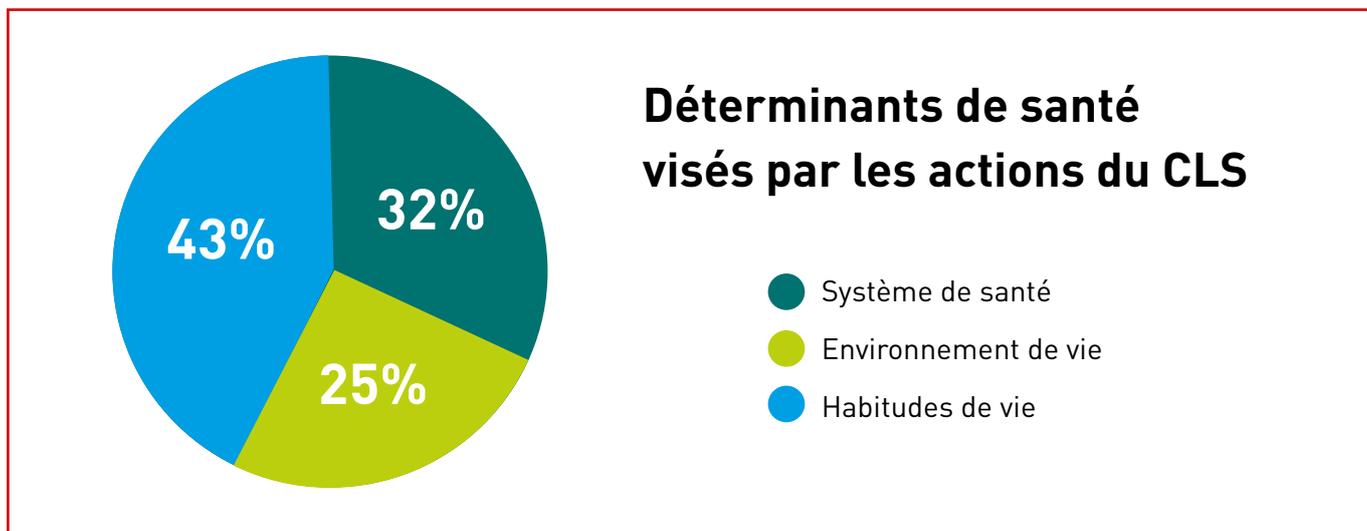
2.3 Une dynamique partenariale forte

Le CLS a permis de développer la coopération entre les acteurs de santé du territoire.



- La constitution du CLS s'est concrétisée grâce à un territoire riche d'acteurs, de structures, de dispositifs et d'expérience.
- Des temps d'interconnaissance ont été organisés afin de permettre aux professionnels de mieux travailler ensemble pour eux et leurs bénéficiaires.
- Des passerelles ont été tissées entre différents secteurs (social, éducation, soin, parentalité) et des projets et actions ont été mis en place.
- Des professionnels ont été formés sur des thématiques communes et prioritaires (conduites addictives, santé sexuelle, Décliner : compétences psycho-sociales, santé mentale).
- Une cartographie des acteurs santé du territoire a été proposée.

2.4 Un CLS qui répond aux objectifs fixés



- Les actions du CLS visaient les différents niveaux des déterminants de la santé tout en prenant en compte les 3 volets de la santé (physique, psychique et sociale).
- Certains publics ont été priorités (jeunes, femmes, personnes fragiles) tout en travaillant sur des réponses universelles.
- Les actions du CLS ont ciblé les habitants mais également les professionnels.
- Le CLS a permis au territoire de s'adapter lors d'imprévus (ex : crise sanitaire du COVID-19), en lien avec les ressources du territoire (ex : implication des partenaires).

3-Réactualisation du diagnostic santé

3.1 Etapes de cette réactualisation



Réactualisation des données :

La ville a travaillé à partir des dernières données accessibles (INSEE, ORS, CPAM) et les a comparées à celles du diagnostic territorial de santé réalisé en 2018, afin de faire ressortir les informations importantes pour le renouvellement du CLS.



Recensement des besoins et demandes des habitants :

Le recensement des besoins et attentes des Cergyssois s'est fait à travers :

- la diffusion de questionnaires à destination des enfants, adolescents et adultes
- des échanges avec les Cergyssois à l'occasion de quatre forums de quartiers dédiés à la thématique santé.



Travail partenarial avec les acteurs de santé du territoire :

Deux temps de travail avec l'ensemble des acteurs de santé du territoire ont été organisés afin de recenser les besoins, les réponses existantes et de prioriser les orientations qui ressortent du diagnostic.



Renouvellement du contrat local de santé :

A partir de l'ensemble de ces éléments, des orientations du PRS 3 et des préconisations de l'ARS, la ville a pu déterminer les axes de travail du CLS, les thématiques à travailler, les publics à cibler ainsi que les objectifs de ce contrat. La structure du CLS a été validée par les partenaires et les signataires lors du premier COPIL.

3.2 Ce qu'il faut retenir de la réactualisation des données ...



Données démographiques (INSEE, ORS) :

Les données démographiques sont assez similaires à celles du dernier diagnostic santé.

- Une population jeune importante (la part des 18 et 39 ans est plus importante à Cergy que dans les autres villes de la région), mais une gérontocroissance de plus en plus marquée
- Structure familiale : une part des familles nombreuses et monoparentales plus importante que dans les autres villes de la région
- Contexte social : un taux de chômage et de pauvreté ainsi qu'un pourcentage d'immigration au-dessus de ceux du département et de la région.



Etat de santé de la population (ORS, CPAM) :

L'état de santé de la population a peu évolué depuis 2018 :

- une mortalité assez élevée chez les femmes (en comparaison au reste de la région) ;
- une participation aux dépistages organisés des 3 cancers très faible
- une couverture vaccinale inférieure à celles du département et de la région
- une problématique santé mentale prégnante
- des taux de mortalité plus élevés sur les maladies cardiovasculaires et liées au tabac



Accès aux soins et offre de santé (CPAM, ARS) :

Les besoins du territoire sur ces 2 volets ont été identifiés par la CPAM, l'ARS et la CACP.

- Depuis 2022, l'ARS a identifié le territoire cergyssois comme « zone d'intervention prioritaire » dans le cadre du zonage des médecins.
- Un diagnostic de l'offre de santé et de l'accès aux soins a permis à la CPTS Axe Majeur (créée en 2020) d'élaborer un projet de santé (en 2023) qui répond aux besoins du territoire et dont un volet porte sur la prévention santé.
- Le centre de santé (ouvert en mai 2023) a élaboré son projet de santé en lien avec les besoins du territoire et développe avec la ville (MPS) des actions de prévention santé.

3.3 Recensement des besoins et demandes des habitants



Les forums santé organisés dans tous les quartiers de la ville ont permis de travailler avec les Cergyssois sur des propositions d'actions :

- **construire** un annuaire des acteurs de santé du territoire ;
- **aider** les professionnels de santé à s'installer à Cergy ;
- **mettre** en avant l'offre existante souvent mal connue par les habitants ;
- **proposer** aux Cergyssois des espaces et des actions autour du bien-être.

Un questionnaire santé a été mis à disposition des Cergyssois : 742 adultes y ont répondu, 113 adolescents et 453 enfants.

Globalement, les Cergyssois (quel que soit leur âge) se sentent plutôt bien dans leur corps et dans leur tête. Le ressenti psychique est plus mitigé que le ressenti physique, surtout pour les ados et quelques enfants. Ce sont les adultes qui déclarent en plus grand nombre ne pas se sentir en très bonne santé physique ou psychique par rapport aux enfants et ados.



FOCUS SUR LES ENFANTS ET LES ADOS

Globalement, les enfants et jeunes se sentent bien ou très bien dans les milieux dans lesquels ils évoluent au quotidien mais c'est à l'école qu'ils déclarent être le moins bien actuellement. Les enfants expriment globalement plus de mal-être que les ados.



Hygiène bucco-dentaire / alimentation et activité physique :

Brossage de dents : les enfants comme les ados déclarent avoir une bonne hygiène bucco-dentaire.

- Au niveau alimentaire, les enfants mangent 3 repas par jour et un goûter pour la plupart, tandis que les jeunes mangent plutôt 2 repas par jour (sans petit-déjeuner).
- La consommation de sodas pendant les repas est plus importante chez les ados que les enfants (29% enfants et 41% ados) et la plupart des enfants et ados mangent avec d'autres personnes mais souvent avec la présence d'un écran (44% enfants et 37% ados).
- La plupart des enfants et ados déclarent pratiquer une activité physique ou sportive en dehors de l'école et passer du temps à l'extérieur.



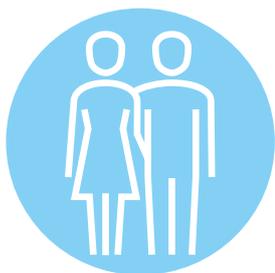
Sommeil :

Une grande partie des enfants et adolescents répondants déclarent avoir des problèmes de sommeil.



Utilisation des écrans :

Les écrans sont omniprésents dans la vie des enfants et adolescents.
38% des enfants déclarent les utiliser sans demander l'autorisation à leurs parents.



FOCUS SUR LES ADULTES



Hygiène de vie :

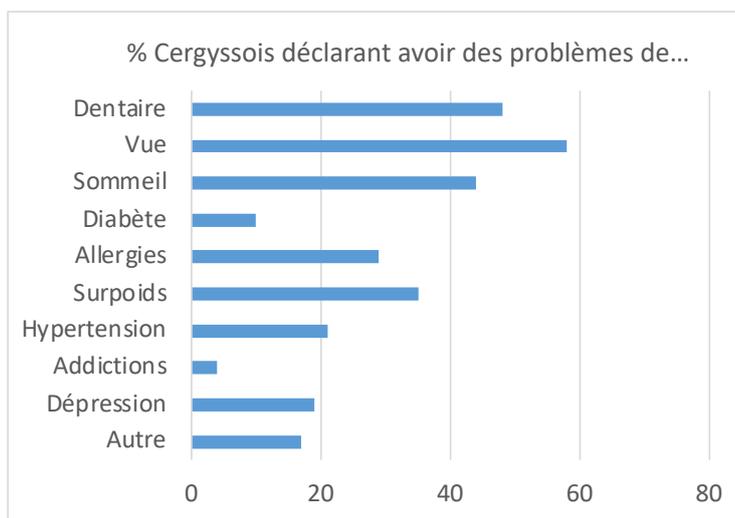
Les Cergyssois déclarent faire attention à leur alimentation et à leur sommeil.

Par contre, la pratique d'une activité physique est moins importante.

En ce qui concerne la prévention, peu de Cergyssois déclarent réaliser le dépistage du cancer du colon, se faire dépister sur les risques cardio-vasculaires et sur le dépistage des IST. La vaccination ressort également comme peu utilisée.



Problèmes de santé déclarés :



Voici les autres problèmes de santé qui ressortent le plus : dermatologie, rhumatologie, dos, thyroïde



Utilisation du système de soin :

• 69% des Cergyssois déclarent avoir un médecin traitant et 43% déclarent qu'il exerce sur Cergy et 24% sur une ville de la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise.

• Pour les Cergyssois ne bénéficiant pas d'un médecin traitant, 32% déclarent aller voir un autre médecin généraliste, 22% utiliser SOS Médecin, 20% utiliser la téléconsultation et 18% les urgences (Pontoise et Osny).

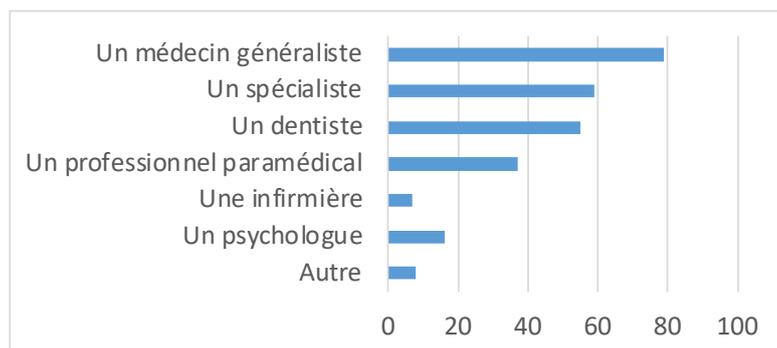
• 93% des Cergyssois déclarent avoir consulté un professionnel de santé au cours des 12 derniers mois et voici les professionnels consultés :



Couverture de santé :

• 87% des répondants relèvent du régime général de la sécurité sociale.

• 88% des répondants ont une mutuelle.



79% des Cergyssois déclarent rencontrer des difficultés pour se soigner pour ces raisons principales : les professionnels ne prennent pas de nouveaux patients / les rendez-vous sont dans trop longtemps.

4-Orientations du plan régional de santé 3 (PRS 3)

Le PRS 3 met en avant 3 grandes thématiques à développer :



Santé mentale :

La santé mentale constitue une source de préoccupation à l'échelle régionale avec une augmentation importante de la prévalence des épisodes de souffrances psychiques ou dépressifs sur l'ensemble de la population. Cette thématique ressort également de la réactualisation du diagnostic santé de Cergy. Elle constituera le premier axe stratégique du CLS.

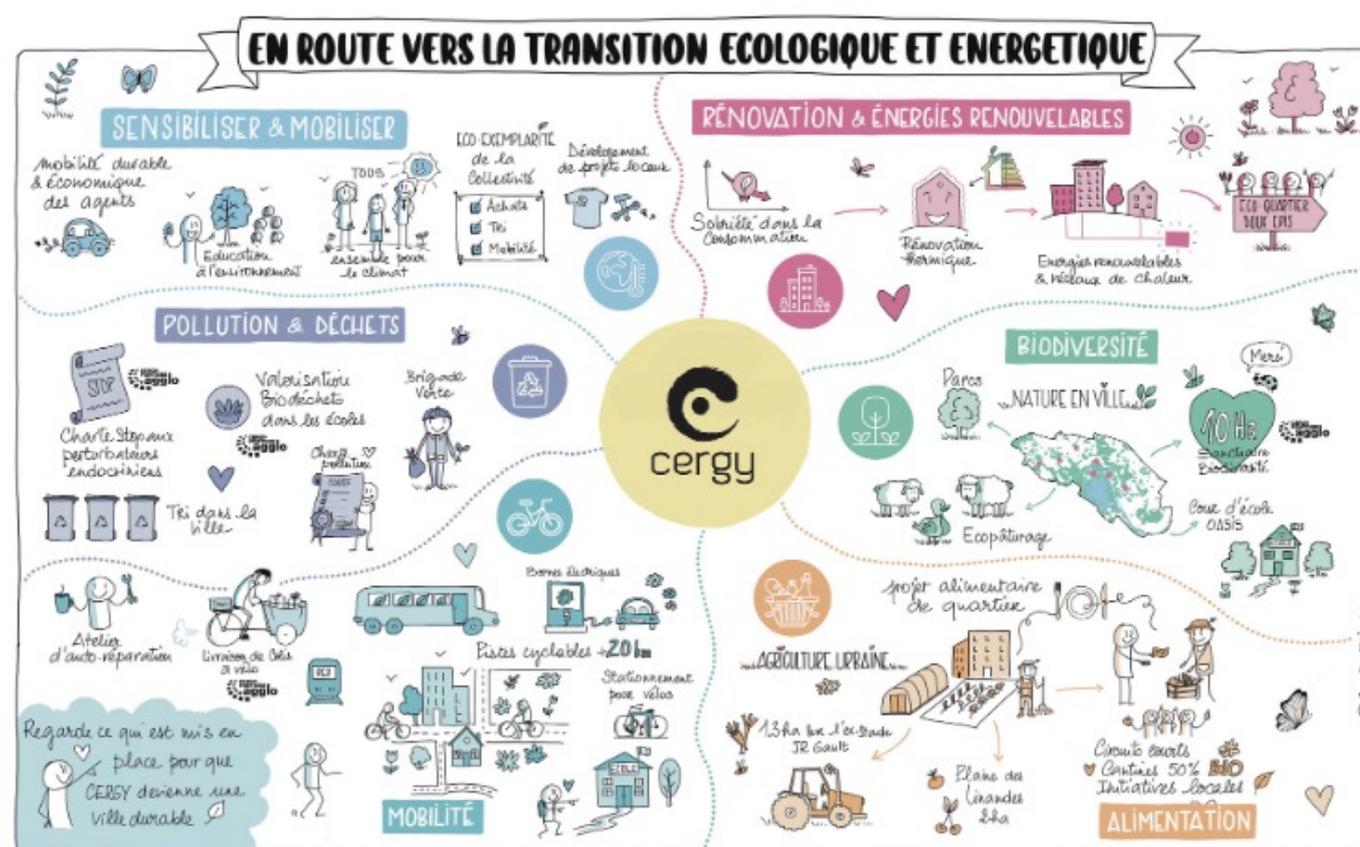
Périnatalité :

Le Val d'Oise subit une augmentation de la mortalité infantile depuis 2012. La santé des mères est un déterminant majeur de cette mortalité. C'est pourquoi elles seront un public cible sur certaines thématiques du CLS comme la santé mentale, le parcours de santé, l'hygiène de vie et la vaccination. De plus, un travail multi partenarial sera mis en place afin de mieux appréhender les besoins de ce public.



Santé environnementale :

L'exposition aux risques environnementaux ou liés au cadre de vie est une problématique majeure au sein de la région Île-de-France. A Cergy, le travail sur cette thématique existe depuis 2020 sur différents volets qui ont tous un lien avec la santé.



DEUXIÈME PARTIE



le contrat local de santé
2023/2028

1-Champ du contrat

1.1 géographique



Les actions des fiches projets sont mises en œuvre à Cergy mais le CLS rayonne de façon élargie pour garantir une cohérence avec les politiques de santé portées par l'ensemble des signataires et des parties prenantes.

Une attention particulière est portée aux habitants et aux acteurs des trois quartiers prioritaires de la politique de la ville (Axe Majeur-Horloge, Bontemps-Terroir, Linandes).

1.2 Les instances du CLS

Comité de pilotage (CP)

Missions : pilote, valide et prend les grandes décisions.

Composition : piloté par le Maire ou son représentant, tous les signataires en font partie ainsi qu'un ou plusieurs représentant(s) associatif(s) et habitant(s).

Fréquence : le CP se réunit une fois par an.

Comité technique (CT)

Missions : suit, évalue et fait des propositions au CP.

Composition : animé par l'équipe de coordination du CLS, les pilotes des fiches projets ainsi que les partenaires et dispositifs associés y sont représentés.

Fréquence : le CT se réunit 2 fois par an.

Equipe de coordination du CLS

Missions : anime et suit la bonne mise en œuvre du CLS.

Composition : la coordinatrice CLS, la directrice adjointe de la direction du développement social et de la santé et la référente CLS de l'ARS 95 en font partie.

Fréquence : l'équipe se réunit en fonction des besoins du CLS.

Groupes de travail (GT)

Missions : co-construisent, suivent et évaluent le CLS.

Composition : organisés en fonction des axes stratégiques, les GT sont animés par l'équipe de coordination du CLS. Ils sont composés de l'ensemble des partenaires sanitaires, sociaux et médico-sociaux du CLS. L'axe stratégique « santé mentale » sera travaillé avec le conseil local de santé mentale et les 2 autres axes seront représentés chacun par un GT.

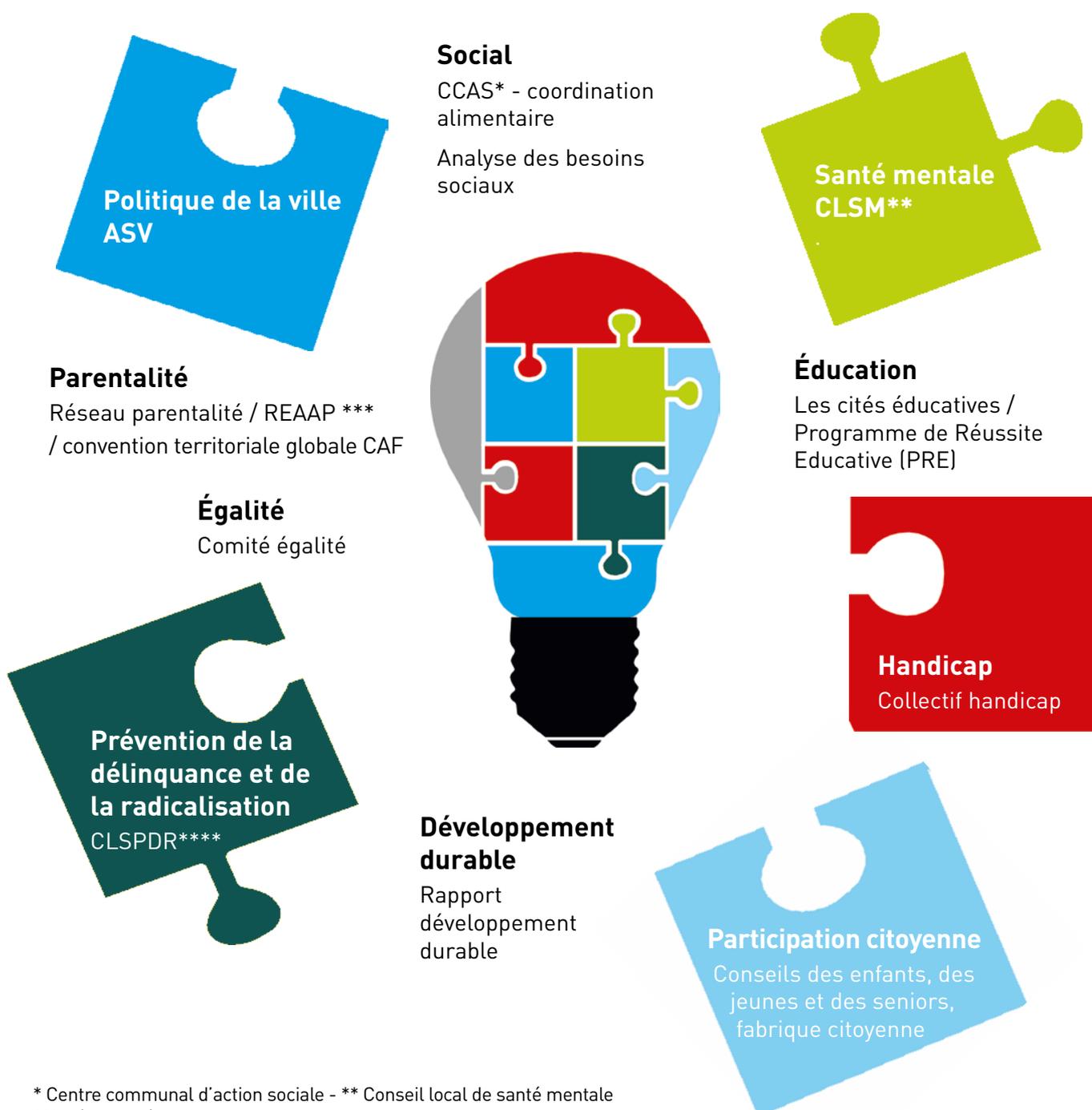
Fréquence : chaque GT se réunit 2 fois par an mais des temps de travail peuvent s'additionner en fonction des besoins de mise en œuvre des fiches projets.

2- Principes fondamentaux du contrat

Afin de répondre aux recommandations de l'ARS et de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé, le CLS s'appuie sur les principes suivants :

2.1 Un ancrage territorial fort

Afin que le CLS s'inscrive de façon pérenne et ait un réel impact, il doit s'associer à d'autres dispositifs et politiques publiques. De nouveaux partenaires pourront venir alimenter les réflexions tout au long du contrat.



* Centre communal d'action sociale - ** Conseil local de santé mentale

*** Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents

**** Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance et de la radicalisation

2.2 Un travail sur tous les déterminants de la santé

Tout comme pour l'ancien CLS, les actions des fiches projets porteront sur le système de santé, l'environnement de vie et les habitudes de vie des Cergyssois.

2.3 Agir pour tous tout en priorisant certains publics

L'ensemble de la population cergyssoise est concernée par le CLS. Pour autant, certaines actions cibleront des publics prioritaires ou plus impactés par les inégalités de santé.

2.4 Un pilotage intersectoriel

Afin de mobiliser des leviers au-delà du secteur sanitaire, le CLS implique différents signataires qui vont s'engager stratégiquement mais également de façon opérationnelle.

L'ensemble des signataires du CLS 2020/2022 sont représentés et deux nouveaux acteurs ont été invités par l'ARS 95 à rejoindre la dynamique afin de renforcer le travail sur l'accès aux soins, les parcours de santé et la périnatalité : la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) de l'Axe Majeur et la Caisse d'Allocation Familiale (CAF).

1. La ville

La ville de Cergy, engagée de longue date dans une politique de santé publique, fait partie des premières collectivités locales à avoir signé un CLS lors de leur création en 2011. Ce premier contrat, puis son successeur, ont démontré l'importance du maillage territorial dans la lutte contre les inégalités sociales et territoriales de santé. Le déploiement du CLS est, dans le contexte sanitaire et social actuel, un outil indispensable pour développer la transversalité interne et externe en lien avec les autres politiques publiques portées par la collectivité. C'est pourquoi la ville renouvelle son engagement par la signature du troisième CLS afin de construire des réponses coordonnées aux besoins en termes d'accès à la prévention et aux soins des Cergyssois.

2. L'Agence régionale de santé Île-de-France

L'ARS a souhaité s'engager dans la signature de CLS avec certaines communes d'Île-de-France, ces contrats apparaissant comme l'un des outils privilégiés pour lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé, prévus par la loi Hôpital Patient Santé Territoire (HPST). Le CLS de Cergy s'inscrit dans le projet régional de santé (PRS) défini par l'Agence pour 2023-2028, ainsi que dans les plans et schémas qui en découlent.

3. La Préfecture de Val d'Oise

Dans le cadre conjoint des nouveaux Contrats de ville (2024-2030) et du projet régional de santé d'Île-de-France (2023-2028) en particulier le programme régional d'accès à la prévention et aux soins, la Préfecture du Val d'Oise s'engage à financer des actions de prévention et de promotion de la santé qui permettent de réduire le gradient social de santé à l'œuvre dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville de la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise.

Celles-ci peuvent s'inscrire dans un large spectre de thématiques : lutte contre la sédentarité, alimentation, nutrition, sport santé, lutte contre les addictions, dépistages, santé mentale, accès aux soins ainsi qu'à différents publics (très jeunes enfants, enfants, adolescents, mères, travailleurs isolés, personnes âgées...).

Ces actions sont portées par des dispositifs de santé publique comme le CLS de Cergy.

4. La Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) du Val d'Oise

Le renforcement du partenariat avec les acteurs locaux est indispensable pour mieux lutter contre les inégalités sociales et territoriales en santé. Forte de cette conviction, la CPAM du Val-d'Oise s'engage dans la signature du contrat local de santé de Cergy.

Favoriser l'accès à la santé est au cœur des missions de l'Assurance Maladie : accompagner les personnes les plus vulnérables dans leurs démarches, lutter contre les renoncements aux soins, réduire les restes à charge, développer nos actions de prévention auprès de publics fragiles (éducation à la santé, vaccination, dépistages, etc.).

Ces actions s'appuient sur un soutien accru à tous les acteurs de santé, notamment aux structures d'exercice coordonné : centres de santé, maisons de santé pluri-professionnelles, communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) et sur le financement d'actions locales dans le cadre d'appels à projets.

Telle est l'ambition que nous souhaitons aujourd'hui partager avec l'ensemble des partenaires en santé de la ville de Cergy. Agir ensemble, protéger chacun.

5. Le Conseil départemental du Val d'Oise

Un partenariat de longue date existe entre le département et l'ARS en matière de santé publique.

Le département participe en effet activement aux travaux des CLS de son territoire dans le champ de la périnatalité, en liaison avec le Réseau Périnatal du Val d'Oise (RPVO) et la CPAM dans le cadre du comité de pilotage départemental.

Les missions menées par le département répondent aux priorités d'actions identifiées dans le cadre du CLS cergysois. En lien avec l'ARS, le département agit dans le champ de la prévention et décline ses projets à travers d'actions :

- de dépistages systématiques de la tuberculose (« maladie » ou « infection tuberculeuse latente ») auprès des publics prioritaires ;
- de prévention/information et de dépistages du VIH/IST auprès des populations prioritaires ou auprès de la population générale sexuellement active ;
- de séances de vaccination en centre de dépistage et de soins ou hors les murs ;
- d'animations en éducation pour la santé auprès de tout public, dont le public en grande précarité, dans les établissements scolaires (écoles, collèges, lycées, facultés), etc.

Le département s'implique - via le Centre régional de coordination du dépistage des cancers - dans la promotion du dépistage des cancers (colorectal, col de l'utérus, et du sein) et appuie les dispositifs de soutien à la parentalité et à la santé mentale en accompagnant l'activité de la Maison des adolescents de Cergy (PassAge).

Ainsi, le département est un acteur majeur dans le domaine de la prévention et de la promotion de la santé.

A ce titre, il souhaite s'engager pleinement dans la démarche partenariale initiée sur le territoire cergysois par la signature du CLS 3.

Le département agit également auprès des bénéficiaires du RSA à travers le dispositif du parcours santé dont l'objectif est de lever les freins d'ordre médicaux ou psychologiques à l'insertion professionnelle et sociale des bénéficiaires du RSA.

6. La communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise

La communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise (CACP) est engagée en faveur de la santé des populations les plus fragiles au travers de sa compétence politique de la ville. Conformément aux nouveaux objectifs du contrat de ville (2024-2030), cet engagement se traduit par le pilotage et l'animation d'un conseil local de santé mentale (CLSM) mais aussi par le soutien d'initiatives locales au bénéfice d'habitants de plusieurs communes du territoire.

Véritable outil opérationnel aboutissant à des actions concrètes pour l'ensemble de la population du territoire couvert, le CLSM entreprend, en 2020, une démarche participative de mise en œuvre du plan d'action 2021-2024. Les orientations du plan régional de santé (2023/2028), ainsi qu'à l'échelle départementale et locale, ont cet objectif de répondre aux besoins en santé des habitants (prévention, promotion santé et accès aux soins).

Le bouleversement de la vie quotidienne depuis la pandémie de COVID-19 et les confinements successifs ont mis en lumière des souffrances psychiques, et la nécessité de prendre davantage en considération ce sujet.

En dehors du contrat de ville, les compétences « classiques » de la CACP relatives à l'environnement, au développement durable, à l'aménagement du territoire et à l'habitat par exemple, intègrent régulièrement le sujet du bien-être des populations et de la santé.

Enfin, autre engagement porté par l'agglomération : le projet alimentaire territorial Cergy-Pontoise Vexin français (PAT). Des réflexions, permettant d'améliorer l'accès pour tous à une offre alimentaire saine, durable et de qualité, sont engagées.

La Ville de Cergy fait partie des deux communes de l'agglomération, qui sont dotées d'un atelier santé-ville, et ont signé un contrat local de santé (CLS) avec l'Agence régionale de santé (l'autre commune étant Eragny-sur-Oise).

Pour tous ces constats et projets en cours, la CACP renouvelle son engagement par la signature du nouveau CLS.

7. La Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du Val d'Oise

La DSDEN 95 s'inscrit dans la dynamique partenariale engagée dans le cadre de la signature du nouveau CLS de la ville de Cergy. Ce travail partenarial contribue à renforcer l'action dans la lutte contre les inégalités auprès de la population scolaire. Le CLS entre en convergence avec la politique éducative de la santé portée par l'Education nationale en faveur des élèves dans le cadre de l'Ecole promotrice de santé. A ce titre, les thématiques de l'éducation à la sexualité et à la vaccination, mais aussi l'attention portée à la santé mentale sont propres à répondre aux attentes des établissements scolaires dans la perspective du parcours santé des élèves. La DSDEN s'engage ainsi à être signataire du nouveau CLS de la ville Cergy et à siéger au sein de ses instances.

8. Hôpital NOVO

L'Hôpital NOVO - site de Pontoise - est un acteur majeur du territoire concernant l'accès aux soins, la prise en charge des pathologies chroniques (cancers, insuffisance cardiaque, insuffisance respiratoire, rénale, diabète...). La prise en charge médicale de celles-ci constitue un axe prioritaire du projet médico-soignant. L'Hôpital souhaite renforcer dans ce cadre les démarches de prévention primaire et de prévention des séquelles, développer la prévention secondaire (éducation thérapeutique), l'éducation thérapeutique et les dispositifs de télé-surveillance. Ces démarches associent les acteurs de la ville.

L'Hôpital NOVO poursuit son engagement inscrit dans le précédent CLS de Cergy dans la prise en charge de la santé mentale ainsi que pour la prise en charge des enfants en partenariat avec les professionnels de santé du territoire.

C'est pourquoi l'Hôpital NOVO souhaite s'engager dans la démarche par la signature du CLS 3.

9. La Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

À travers le Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF) et les Conventions Territoriales Globales (CTG) élaborés et contractualisés avec les partenaires des territoires du Val d'Oise, la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise est fortement engagée dans le déploiement de projets en réponse aux besoins des familles valdoisiennes.

Ainsi, à l'invitation des collectivités locales et de la délégation départementale de l'Agence Régionale de Santé, la Caf du Val d'Oise souhaite rejoindre la démarche en tant que signataire des Contrats Locaux de Santé de 3^{ème} génération.

La Caf est mobilisée auprès des allocataires afin de favoriser leur accès aux droits et aux services. Elle est également mobilisée dans l'accompagnement des familles en matière d'accès et de maintien dans le logement, et notamment dans la lutte contre la non-décence.

La Caf soutient également l'action des partenaires œuvrant auprès des familles et de leurs enfants dès le plus jeune âge au cœur de la stratégie des « 1000 premiers jours » et grâce aux dispositifs de soutien à la fonction parentale. La Caf soutient par ailleurs les partenaires œuvrant auprès des jeunes à travers notamment les Points d'Accueil Ecoute Jeunes en matière de santé mentale.

10. La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé Axe Majeur

La CPTS de l'Axe majeur qui s'étend sur les communes de Cergy, Eragny et Puiseux-Pontoise a participé aux travaux de rédaction du nouveau CLS (CLS - 2023/2028) de la ville de CERGY. La CPTS joue un rôle essentiel dans la mise en œuvre du CLS. Ce rôle s'explique à travers certaines actions de la CPTS qui contribuent à l'amélioration de l'accès aux soins et à la réduction des inégalités territoriales de santé qui sont entre autres des actions prioritaires du contrat.

Compte tenu de ces actions complémentaires et de l'importance de mettre en place une dynamique territoriale entre les différents partenaires, la CPTS de l'Axe majeur s'engage à contribuer au déploiement du CLS de la ville de Cergy en mobilisant ses ressources pour la mise en œuvre des actions.

2.5 Des objectifs transversaux ambitieux

Afin de répondre aux recommandations du PRS3 et de l'ARS, le CLS va se construire autour d'objectifs transversaux, qui structureront le travail de l'ensemble des fiches projets :

- mettre en place des actions multi-partenariales ;
- mettre en place des actions dans les lieux de vie des habitants (« aller-vers ») ;
- intégrer les habitants dans la mise en œuvre du CLS ;
- respecter certains principes de développement durable dans la mise en œuvre des actions (ex : égalité entre les sexes, inégalités réduites, bonne santé et bien-être).

3- Contenu du contrat

À la demande de l'ARS, le nouveau CLS se structure en 3 axes stratégiques :

**Axe 1
SANTÉ
MENTALE**



**CLS
2023-2028**

**Axe 3
PRÉVENTION ET
PROMOTION
DE LA SANTÉ**

**Axe 2
ACCÈS AUX DROITS
ET A L'OFFRE DE
PRÉVENTION
ET DE SOINS**



3.1 Axe stratégique 1 : SANTÉ MENTALE

- *Fiche projet 1 : Prévention en santé mentale et prévention des suicides (pilotage : conseil local de santé mentale)*

La prévention en santé mentale et la prévention du suicide passent d'abord par la sensibilisation et la formation des professionnels qui accompagnent les publics. C'est pourquoi il est important de pouvoir les outiller en leur proposant des formations sur les dispositifs nationaux et internationaux comme le premier secours en santé mentale (PSSM) et le dispositif Vigilans.

Au niveau du public, des actions expérimentées en 2022 et 2023 à Cergy vont être renforcées afin qu'elles bénéficient au plus grand nombre :

- le COSMOS MENTAL : outil à destination du tout public qui a été expérimenté auprès de jeunes et de seniors en 2022/2023
- le Jardin du dedans : outil destiné aux enfants qui a été expérimenté dans plusieurs écoles primaires de Cergy
- « La santé mentale dans mon quartier : agir ensemble au quotidien », dont le lancement a été initié fin 2023 dans le quartier prioritaire Axe Majeur.

- *Fiche projet 2 : Développement des CPS pour les professionnels et les Cergyssois (co-pilotage : conseil local de la santé mentale / ville)*

En lien direct avec la santé mentale, les compétences psycho sociales (CPS) sont des ressources individuelles qui sont à travailler avec l'ensemble de la population, tout en priorisant certains publics comme les jeunes et les familles. Tout comme pour la santé mentale, le projet aura pour objectif de :

- déployer des actions qui ont été expérimentées en 2022/2023 auprès des publics et des professionnels ;
- travailler sur de nouvelles actions en lien avec des partenaires du territoire en QPV et autres quartiers (Fondamentale, Planning familial, Education nationale...)



3.2 Axe stratégique 2 : ACCÈS AUX DROITS ET À L'OFFRE DE PRÉVENTION ET DE SOINS

- *Fiche projet 3 : Développement de la visibilité et lisibilité de l'offre existante pour les professionnels et les habitants (co-pilotage : ARS/CPTS/CPAM/ville)*

Initié dans le cadre du CLS 2020/2022, le travail autour de la visibilité et lisibilité de l'offre de prévention et de soin doit être renforcé auprès des acteurs de santé. Afin d'y parvenir, des temps de présentation des dispositifs et des structures locales ainsi que des temps d'interconnaissance seront organisés entre professionnels. La construction d'une cartographie des acteurs de santé de Cergy, à destination des professionnels et du public verra également le jour.

- *Fiche projet 4 : Maintien d'une offre de soin accessible aux Cergyssois (co-pilotage : ARS/CPAM/CPTS/URPS/ville)*

Pour lutter contre la désertification médicale, l'accompagnement des professionnels de santé dans leur maintien ou leur implantation sur le territoire va se renforcer en travaillant sur la mise en place d'un guichet unique sur Cergy. Pour aller dans le même sens, l'instauration d'une veille sur l'offre de soins sera réfléchiée avec les partenaires stratégiques du territoire.

- *Fiche projet 5 : Construction de parcours de santé coordonnés et accessibles pour les Cergyssois (co-pilotage : CoordETP95/Coordinov/ville)*

Certaines problématiques de santé sur Cergy sont dues principalement à des ruptures dans les parcours de soin et plus largement dans les parcours de santé. Les publics vulnérables sont plus exposés à ces difficultés. C'est pourquoi un travail de coordination des professionnels est à engager pour faciliter ces parcours à travers la mise en place d'une offre de médiation en santé et le déploiement de parcours d'Education Thérapeutique du Patient.



3.3 Axe stratégique 3 : PRÉVENTION ET PROMOTION DE LA SANTÉ

- *Fiche projet 6 : Promotion des dépistages organisés des cancers auprès des Cergyssois (co-pilotage : CRCDC/ligue contre le cancer/ville)*

Afin d'améliorer la réponse du public cergyssois aux dépistages organisés des cancers, un travail partenarial est à renforcer autour de la promotion des dépistages et de la prévention des cancers, particulièrement avec les habitants. La construction d'un réseau d'ambassadeurs des dépistages, initié sur le CLS 2020/2022 est à développer afin de démultiplier les actions dans les quartiers auprès des publics les plus éloignés du système de santé.

- *Fiche projet 7 : Déploiement d'actions de prévention sur l'hygiène de vie en priorisant le sommeil, les écrans, la nutrition et le tabac en QPV et autres quartiers (pilotage : ville)*

Un programme d'actions de prévention sur l'hygiène de vie est à réfléchir et déployer avec les partenaires du territoire auprès des publics cibles. Ce programme s'appuiera sur les ressources locales (partenaires, structures, etc) tout en privilégiant le « aller vers ». Des actions seront également déployées autour du cadre de vie comme la matérialisation d'espaces sans tabac, débutée via le CLS 2020/2022.

- *Fiche projet 8 : Initiation d'un travail transversal autour de la prostitution des mineurs et jeunes majeurs (co-pilotage : CD95/ville)*

La prostitution des mineurs et des jeunes majeurs est une problématique qui a été identifiée par les partenaires du CLS 2020/2022. Un travail transversal est à initier avec l'ensemble des acteurs concernés du territoire. Les actions auprès du public seront engagées dans un second temps.

- *Fiche projet 9 : Promotion de la vaccination HPV, de la vaccination saisonnière et des vaccinations obligatoires auprès des Cergyssois (co-pilotage : ARS/CD95/CPAM/ville)*

Afin d'améliorer la couverture vaccinale à Cergy, un programme de sensibilisation des publics cibles est à construire avec les acteurs de santé concernés, en complément des campagnes nationales.



4- Conditions de mise en œuvre et de révision du contrat

La durée du CLS est calquée sur celle du PRS 3. Il a été construit à partir de 2023 et court jusqu'au 31 décembre 2028.

Il est révisable par voie d'avenant à la demande de l'une ou l'autre des parties pour intégrer de nouveaux signataires au contrat et de nouvelles fiches projet.

La mise en œuvre des fiches projets s'étalera sur toute la période du contrat mais le début ou la fin de certains projets pourront être différents en fonction des priorités et besoins du territoire.

Ces dernières pourront être soumises à modification selon l'évolution du contexte, des besoins repérés ou demandes exprimées, ainsi que de l'évaluation réalisée.

De même, sur la durée du CLS, des actions déclinant les objectifs retenus pourront faire l'objet de fiches projets qui seront soumises à la validation du comité de pilotage et annexées au contrat par voie d'avenant.



5- Valorisation du contrat

5.1 Modalités de suivi et d'évaluation

Le suivi et l'évaluation du CLS se fera tout au long de sa mise en œuvre par les groupes de travail et le comité technique. Seront évalués :

- les fiches projets ;
- les instances du CLS ;
- l'atteinte des objectifs du CLS.

Des bilans annuels permettront au COPIL de suivre la progression des projets du contrat et de l'adapter si besoin.

5.2 Communication

La communication autour du CLS se fera auprès des professionnels par mail et lors des réunions des différentes instances. Les actions du CLS et certaines grandes étapes de celui-ci seront mises en avant auprès du public par les canaux de communication de la ville (site web, journal municipal, réseaux sociaux...) et des partenaires.



Signatures

Signataires du contrat local de santé de Cergy

2023-2028

Philippe COURT

Préfet du Val-d'Oise

Représenté par **Christel BONNET**, Préfète déléguée pour l'égalité des chances



Jean-Paul JEANDON

Maire de Cergy

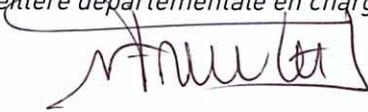
Président de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise



Marie-Christine CAVECCHI

Présidente du Conseil départemental du Val-d'Oise

Représentée par **Anne FROMENTEIL**, Conseillère départementale en charge de la Santé



Laureen WELSCHBILLIG

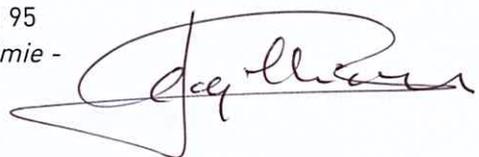
Directrice de la délégation départementale du Val-d'Oise, Agence régionale de santé Ile-de-France



Olivier WAMBECKE

Inspecteur d'académie - directeur académique de la DSDEN 95

Représenté par **Valérie LEGALLICIER**, Inspectrice d'académie -
directrice académique adjointe de la DSDEN 95



Alexandre AUBERT

Directeur du Groupement hospitalier de territoire Nord-Ouest Val-d'Oise

Alexandre AUBERT
Directeur



Christelle KISSANE

Directrice générale de la Caisse d'allocations familiales du Val-d'Oise



Annick VAILLANT-TALLARON

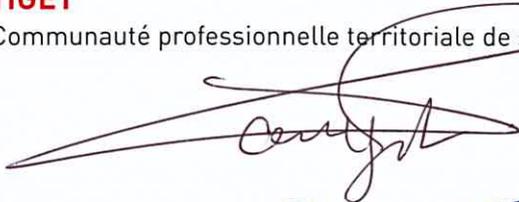
Directrice générale de la Caisse primaire d'assurance maladie

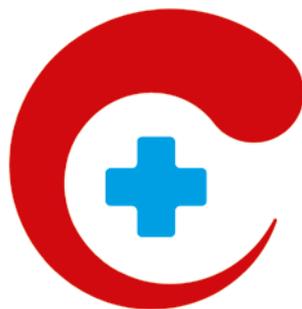
Représentée par **Jean-Marie BENOIS**, Sous-directeur Accueil et accompagnement des assurés



Delphine TORTIGET

Présidente de la Communauté professionnelle territoriale de santé Axe majeur





CONTRAT LOCAL DE SANTÉ DE CERGY

2023-2028



www.cergy.fr/sante



villedecergy

